

# Travail en hauteur

## Site non équipé : Port du Harnais / EPI

Date de dernière mise à jour : 21 septembre 2024

### Contexte et réglementation

Article R4323-106 du Code du Travail

L'employeur fait bénéficier les travailleurs devant utiliser un équipement de protection individuelle d'une formation adéquate comportant, en tant que de besoin, un entraînement au port de cet équipement.

La formation travail en hauteur et port du harnais est conçue pour permettre aux participants d'accéder en toute sécurité aux chantiers de travaux, qu'ils soient sur des sites équipés ou non équipés.

**Durée de validité** : 3 ans fortement conseillés.

L'article R4323-3 du Code du travail précise que : « La formation à la sécurité dont bénéficient les travailleurs chargés de l'utilisation ou de la maintenance des équipements de travail est renouvelée et complétée aussi souvent que nécessaire pour prendre en compte les évolutions de ces équipements. ».

### Objectifs pédagogiques

- Acquérir les connaissances théoriques et pratiques relatives à l'utilisation du harnais et des systèmes anti-chutes
- Employer les connaissances techniques relatives au travail en hauteur
- Maîtriser la création d'ancrages temporaires et de mains courantes
- Évoluer en toute sécurité pour les travaux et accès en hauteur sur sites non équipés

### Publics cibles

Toutes personnes, utilisant un harnais antichute pour mener un travail en hauteur sur site non équipé, même de manière ponctuelle.

### Pré-requis

- Être âgé d'au moins 18 ans
- Avoir une aptitude médicale aux risques de chute de hauteur
- Parler et écrire français

### Profil du formateur

Formateur expert dans le travail en hauteur

### Programme

Statistiques et réglementation

- Les statistiques des Accidents du Travail
- Les dispositions réglementaires
- Droits, obligations et responsabilités

Prévention des risques

- Les différents acteurs de l'entreprise et leurs obligations
- Les partenaires de la prévention et leur rôle
- Que faire en cas d'accident ?
- Processus menant à l'AT et à la MP
- Risques et sanctions liés à la prise de substances

Travail en hauteur

- Prévention contre les risques de chutes de hauteur

- Moyens d'accès et postes de travail avec protection collective
- Postes de travail en hauteur avec utilisation d'EPI spécifiques
- EPI contre les chutes de hauteur

#### Partie pratique

- Présentation des EPI adaptés au travail en hauteur
- Vérification des EPI avant utilisation
- Déplacement sur lignes de vie horizontale et verticale
- Utilisation des systèmes antichute sur supports d'assurage
- Réalisation de points d'ancrages temporaires

#### Durée de la formation

2 jours (14 heures)

---

#### Moyens pédagogiques

- Salle de formation équipée (PC, projecteur, Paperboard)
- Aire d'évolution pratique
- Notice technique des fabricants

#### Modalités d'évaluation

- Évaluation des connaissances par questionnaire
- Évaluation des savoir-faire via grille de compétences, avec mise en situation la plus proche de situations réelles de travail

#### Documents délivrés

- Certificat de réalisation
- Attestation de réussite

#### Matériel requis

Vêtement HV, Gants, Casque avec jugulaire, Chaussures de sécurité, Harnais antichute, Longe double avec absorbeur OU antichute mobile, Mousquetons, Sangles d'ancrage EN 795B, Corde / ligne de vie

NB : Harnais, Longes, Sangles, etc. avec VGP à jour

---

#### Accès à la formation

Entretien préalable réalisé afin de définir les modalités d'accès.

#### Délai d'accès

Entre 48h et 72h à compter de la prise de contact selon les places disponibles.

#### Calendrier

Disponible sur notre site [www.certalis.com](http://www.certalis.com)

#### Tarifs

Voir devis

#### Handicap - Accès aux PSH

Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut être engagé pour faciliter leur parcours.

---

#### Contact

✉ [contact@certalis.com](mailto:contact@certalis.com)

☎ 01 87 66 99 83